

LA POPULATION FRANCOPHONE DE CÔTE-D'IVOIRE : DONNÉES STATISTIQUES ET ESTIMATION POUR 1980

1. INTRODUCTION

La Côte-d'Ivoire fait partie des 22 Etats africains et malgache au sud du Sahara qui, pour la plupart anciennes colonies françaises et plus rarement belges ou même anglaises¹, constituent l'Afrique francophone, l'un des trois pôles géographiques avec l'Europe et l'Amérique du Nord sur lesquels repose la francophonie, remise à l'honneur lors du sommet tenu à Paris en février 1986. Le qualificatif de francophone appliqué à l'Afrique exprime, au delà de toute connotation idéologique, le statut et le rôle privilégiés toujours impartis à la langue française plus de 25 ans après les indépendances, tels qu'ils ressortent des constitutions ou autres supports institutionnels. Le français est, dans les pays d'Afrique francophone, la langue des institutions politiques et culturelles, statut partagé en certains cas avec une autre langue, locale ou très anciennement implantée (négro-africaine, malgache ou arabe), ou importée au même titre que le français (l'anglais dans le cas du Cameroun). L'approche institutionnelle permet ainsi de mettre en évidence la pluralité des situations que recouvre le concept d'Afrique francophone, situations susceptibles d'évoluer sous l'effet des politiques linguistiques, explicites ou non, mises en oeuvre par certains Etats pour promouvoir leurs langues nationales².

Mais il est une autre approche qui permet de différencier les pays d'Afrique selon leur degré d'appartenance à la francophonie, une approche sociolinguistique qui s'efforce de déterminer l'impact de la langue française parmi les populations concernées, et les conditions de son utilisation dans diverses circonstances de la vie sociale ou privée des groupes sociaux. Car il serait abusif de considérer comme francophone l'ensemble des populations de l'Afrique dite francophone alors que souvent la majeure partie de ces populations n'a pu accéder à la connaissance de la langue française, celle-ci n'ayant presque jamais le statut de langue maternelle pour les Africains - sauf dans les cas particuliers parfois d'enfants issus de couples mixtes franco-africains, ou appartenant à la bourgeoisie très occidentalisée des grandes métropoles urbaines. Or, curieusement, une grande indétermination a prévalu jusqu'à ces dernières années quant au nombre de francophones en Afrique, et a fortiori dans le monde, les évaluations les plus simplistes se bornant à additionner les populations des pays francophones. C'est pour remédier à cette carence qu'a été créé en 1981 l'Institut de Recherches sur l'Avenir du Français (IRAF), sous l'égide du Haut Comité de la Langue Française, devenu entre-temps le Commissariat Général de la Langue Française. Sous la direction de Philippe ROSSILLON, l'IRAF a réalisé à ce jour une vingtaine d'études concernant autant de pays africains et qui visent :

- à évaluer pour chaque pays le volume de la population francophone en 1980,
- à estimer le volume de cette population aux horizons 1990 et 2000.

En attendant que soit publiée la synthèse de ces travaux³, cet article présente les résultats obtenus pour 1980 dans le cas de la Côte-d'Ivoire, qui apparaît comme l'un des pays les plus francophones d'Afrique, et qui peut sembler particulièrement intéressant aux yeux des linguistes dans la mesure où il permet d'étudier les modifications linguistiques subies par une langue seconde quand elle se diffuse massivement dans une société qui tend à se l'approprier - mais ce n'est pas ici notre propos. Avant d'en venir à nos estimations, on situera brièvement le contexte sociolinguistique en Côte-d'Ivoire, s'attardant quelque peu sur certaines caractéristiques de l'enseignement, principale source de diffusion de la langue française, et on présentera les données existantes relatives à cette diffusion.

2. LE CONTEXTE SOCIOLINGUISTIQUE DE CÔTE-D'IVOIRE

2.1. Les groupes linguistiques

La Côte-d'Ivoire se caractérise en Afrique par une très grande complexité linguistique que désignent des expressions telles que "carrefour linguistique" ou "mosaïque linguistique". C'est que le nombre de groupes ethniques y est élevé (65 groupes selon la nomenclature utilisée par le recensement de 1975, même si celle-ci n'est pas toujours très pertinente), et qu'il y a à peu près autant de langues différentes que de groupes ethniques, d'importance numérique il est vrai très inégale. Les linguistes distinguent 5 groupes linguistiques auxquels sont rattachées les langues de Côte-d'Ivoire, tous de la famille Niger-Congo, et qui partagent le territoire en autant d'aires linguistiques :

- Le groupe KWA, dont l'aire s'étend sur le Sud-Est du pays, est le plus important, regroupant selon les chiffres de 1975, 43 % des Ivoiriens. Parmi les langues kwa, l'une est très prédominante, le baoulé, qui rassemble comme locuteurs natifs près du quart des Ivoiriens. Il est à noter toutefois qu'en dépit de sa relative prédominance numérique dans un univers linguistique très fragmenté, le baoulé n'émerge pas comme langue véhiculaire, pas même à l'échelle régionale semble-t-il.

- Le groupe KRU dont l'aire occupe le Sud-Ouest forestier regroupe (en 1975 toujours) 16 % des Ivoiriens, qui utilisent un grand nombre de parlers dont le plus important est le bété, également sans fonction véhiculaire parce qu'il comprend des dialectes très différenciés entre lesquels l'intercompréhension n'est pas toujours possible.

- Le groupe GOUR au Nord-Est réunit 15 % environ des Ivoiriens, parlant des langues encore peu étudiées. Le sénoufo, choisie comme langue majeure de l'aire gour⁴, apparaît ainsi bien difficile à délimiter du point de

- Le groupe MANDE NORD, qui regroupe 14 % des Ivoiriens, est sur tout représenté par le malinké-dioula, au Nord-Ouest du pays, langue de musulmans pratiquement tous agriculteurs ou commerçants.

- Le groupe MANDE SUD, avec 12 % des Ivoiriens en 1975, englobe à contraire des populations surtout chrétiennes ou animistes (Dan et Gouro) dont l'aire d'extension occupe les marges septentrionales de la grande forêt du Sud-Ouest.

La localisation des aires linguistiques en Côte-d'Ivoire ne signifie pas qu'il existe des zones homogènes sur le plan ethnico-linguistique : en fait par le jeu des très importantes migrations internes, le brassage ethnique s vérifie au niveau même des villages et plus encore en ville. Un autre facteur vient accentuer la complexité à tous les niveaux, qui est la présence de très nombreux étrangers, originaires pour la plupart des pays limitrophes et qui ont, soit définitivement, soit provisoirement, immigré en Côte d'Ivoire. En 1975, sur une population totale de 6,7 millions, on comptait près de 1,5 million d'étrangers (soit 22 % du total), dont le poids va s'accroissant, les estimations pour 1983 étant de 2,5 millions d'étrangers pour 9,3 millions d'habitants (27 % d'étrangers).

2.2. Les langues véhiculaires

Les nécessités de la communication dans des situations de forte hétérogénéité linguistique ont secrété l'émergence de deux langues véhiculaires le dioula et le français, tous deux ayant subi, par rapport aux langues "standard", les distorsions linguistiques caractéristiques des parlers véhiculaires en raison même de leur fonction interethnique.

Le dioula doit sa diffusion, sous sa forme véhiculaire, à l'urbanisation qui a accompagné le développement du Sud, et qui a attiré les commerçants dioula venant du Nord, ceux-ci amenant avec eux une variété dialectale spécifique de leur activité. L'arrivée massive de travailleurs étrangers souvent dioulaphones, pour mettre en valeur les terres, a contribué à diffuser davantage une langue qui, dans le même temps, allait en s'appauvrissant, devenant ainsi plus facile à manier pour les populations non dioula.

Le dioula véhiculaire est aujourd'hui partout usité sur le sol ivoirien. et poursuit son expansion dans les milieux urbains où il répond aux besoins pratiques de la communication dans des contextes sociaux bien spécialisés : les secteurs du commerce et des transports par exemple.

Quant au véhiculaire français, qu'on appellera ici français populaire ivoirien, il s'est répandu parmi les couches peu ou pas scolarisées de la population, à la faveur paradoxalement du développement de la scolarisation : de plus en plus d'élèves ont eu accès à un enseignement du français dont la

qualité se dégradait en raison des carences pédagogiques de maîtres recrutés sans formation professionnelle et souvent sans vocation. Exclut trop tôt du système scolaire, nombre de ces élèves ont fait subir au français rudimentaire péniblement acquis des transformations d'ordre phonétique, morphologique, syntaxique et lexical qui différencient le français populaire du français standard. Et c'est au contact direct de ces "descolarisés" que d'autres, moins favorisés encore pour n'avoir pas même accédé à l'école, ont pu adopter ce langage. Le service militaire et le service civique ont été ainsi des structures favorables à la diffusion du français populaire ivoirien.

Un autre facteur d'expansion, particulièrement en milieu urbain, a été le poids des étrangers : langue de la promotion sociale, le français est apparu aux immigrants comme plus utile que le dioula par exemple, et plus propice à l'insertion dans la ville moderne et le monde du travail. Or, le seul français accessible à cette main-d'œuvre plutôt sous-scolarisée ne pouvait être que le français sous sa forme véhiculaire.

2.3. La langue officielle

L'article 1er de la Constitution de 1960 a fait du français la seule langue officielle du pays, avec les buts assignés de servir de vecteur à l'unité et à l'identité nationale contre les particularismes locaux, de promouvoir le développement technologique et d'insérer le pays dans les grands courants d'échanges internationaux. C'est la langue des institutions politiques, de l'administration et de la fonction publique, de la justice, des moyens de formation, d'information et de culture.

Le français dont il s'agit ici n'a qu'un lointain rapport avec le français véhiculaire bien que celui-ci se soit développé en partie grâce au prestige dont jouit le français officiel, langue du pouvoir, de la promotion sociale, de l'éducation. Circonscrire le niveau de langue auquel il correspond n'est pas chose aisée. Le français officiel apparaît comme un idéal à atteindre mais qui ne peut l'être, en raison de la situation linguistique du pays et des conditions de l'enseignement, qu'à un degré relativement élevé du cursus scolaire. Suzanne LAFAGE oppose ainsi au français populaire ivoirien au moins deux autres variétés de français⁵ :

- "Le français des élites, fort peu différent du français central, géographiquement non marqué : c'est l'apanage de la classe dirigeante, composée principalement de diplômés de l'enseignement supérieur".

- "Le français des lettrés qui caractérise la classe moyenne haute, constituée surtout par les scolarisés et les diplômés de l'enseignement secondaire". Cette variété, quoique plus régionalisée et obéissant souvent aux règles implicites de l'usage local, conserve suffisamment la référence à la norme pour être, sinon toujours adéquate, du moins généralement tout à

La notion de population francophone en Côte-d'Ivoire recouvre donc des réalités très différentes quant à l'aptitude linguistique des locuteurs, depuis les non scolarisés s'exprimant dans un français guère ou peu compréhensible pour des francophones non africains, jusqu'à une élite maîtrisant parfaitement le français standard, mais qui n'hésite pas à recourir à des variétés de langue plus ou moins dégradées en fonction du niveau socio-culturel de l'interlocuteur. Toute estimation quantitative de la population francophone se doit donc d'intégrer une dimension qualitative prenant en compte le niveau de maîtrise de la langue, appréhendé par l'intermédiaire du niveau d'instruction, dès lors qu'on situe celui-ci dans le contexte du système éducatif local.

3. L'ENSEIGNEMENT EN CÔTE-D'IVOIRE

3.1. Le développement de la scolarisation

Les générations qui composent la population ont connu des conditions de scolarisation fort différentes même si les structures du système éducatif demeurent calquées sur le modèle français : primaire, secondaire (général, technique ou professionnel), enseignement normal, enseignement supérieur.

C'est que l'enseignement autrefois réservé à une minorité de privilégiés étudiant dans les conditions les plus favorables, s'est étendu à des couches plus larges de la population, au point qu'on a pu parler "d'explosion scolaire" dans les premières années qui ont suivi l'indépendance. L'envers de cette démocratisation de l'enseignement a été une baisse de la qualité de l'enseignement dispensé, et l'apprentissage du français dans ce contexte a été fortement perturbé : à la base du système, des promotions entières ont été initiées au français par des moniteurs sans aucune qualification, formés à la hâte, et confrontés à des effectifs d'élèves pléthoriques. Certaines des solutions apportées pour remédier au problème (ralentissement de la croissance du primaire dès 1962, effort de formation des maîtres) n'ont pu au mieux que limiter les dégâts face à une croissance de la demande scolaire, du reste tout à fait légitime, qu'il fallait au moins en partie satisfaire.

Quelques chiffres suffisent à montrer l'ampleur du développement de la scolarisation, particulièrement aux degrés les plus élevés. De 1960 à 1984, les effectifs d'élèves ont été multipliés :

- dans le primaire par 5,8 passant de 200 000 à 1 159 800 (+ 7,6 % en moyenne annuelle)
- dans le secondaire général par 27,6, passant de 8 300 à 229 000 (+ 14,8 % en moyenne annuelle)
- à l'université par 238, passant de 48 à 11 400 (+ 25,6 %).

Il convient de noter toutefois, pour ces dernières années, un ralentissement de la croissance des effectifs d'élèves aux différents niveaux, plus fort pour le premier degré : le taux brut de scolarisation (= effectifs du primaire / enfants de 6 à 11 ans), après avoir fortement progressé, stagne depuis 1980 aux alentours de 82 % ; plus préoccupant encore, le taux d'admission en CP1 (= nouveaux inscrits / enfants de 6 ans), de l'ordre de 72 % entre 1977 et 1980, a chuté à 65 % en 1983. Ce recul de la scolarisation, surtout initiale, peut s'expliquer par les difficultés économiques du moment (baisse de revenus des ménages, ne permettant plus à certains de faire face aux dépenses qu'entraîne la scolarisation), mais peut-être aussi par une atténuation de la demande sociale pour une école perçue comme inadaptée aux réalités socio-économiques et culturelles du pays, et qui produit des promotions de jeunes diplômés voués au chômage. On constate déjà qu'une certaine désaffection à l'égard de l'école se manifeste dans quelques zones rurales, mais il est trop tôt encore pour déterminer si cette relative descolarisation est un phénomène conjoncturel ou plus profond.

3.2. Méthodes et programmes

De nouvelles méthodes pédagogiques ont été élaborées, visant à une meilleure adaptation de l'enseignement aux réalités ivoiriennes.

Dans le primaire, un programme d'enseignement télévisuel s'est développé tout au long de la décennie 1970, touchant de 4 % des élèves en 1971 jusqu'à près de 70 % en 1980. La rénovation des programmes, qui s'est étendue au-delà même des classes télévisuelles, n'a pas remis en cause le statut du français comme seule langue d'enseignement, mais l'accent a été mis sur le rôle du français en tant que langue de communication, l'oral étant privilégié par rapport à l'écrit. Cette pédagogie a produit une génération de jeunes Ivoiriens d'un profil nouveau, maîtrisant sans doute moins bien l'orthographe, mais habitués à s'exprimer librement et à manier aisément la langue parlée, et qui se sont heurtés à une société encore figée valorisant l'école d'antan. La mauvaise insertion de la télévision scolaire dans la société ivoirienne, les nombreuses critiques émanant de parents d'élèves ou d'enseignants, ont provoqué sa suppression en 1981, et le retour à des méthodes d'enseignement plus traditionnelles qui privilégient de nouveau l'écrit et le rôle dirigiste du maître, au détriment d'une participation plus spontanée des élèves.

Pour le premier cycle secondaire, les responsables de la pédagogie du français recommandent aux professeurs l'utilisation d'une méthode moderne correspondant aux directives préconisées en 1972, faisant de l'enseignement du français un enseignement de langue. L'aspect novateur de ces méthodes modernes (méthodes BELC ou CALVET par exemple) tient au fait qu'elles introduisent, à côté des exercices classiques que sont l'explication de texte et la leçon de grammaire, de nouvelles techniques telles celles du

dialogue, de la dramatisation ou des exercices structuraux. De nombreux professeurs toutefois continuent de recourir à des méthodes plus traditionnelles, jugées moins contraignantes, aux contenus partiellement africanisés mais centrés sur une pédagogie du français langue maternelle.

Au niveau du second cycle, la réforme de l'enseignement du français remontant au milieu de la décennie 1970 pose trois principes : le perfectionnement linguistique des élèves comme l'un des objectifs prioritaires, l'introduction de la littérature africaine à parité avec la littérature française, l'étude conjointe d'oeuvres intégrales et de textes thématiques en rapport avec ces oeuvres.

3.3. Bilan : une certaine dégradation de l'enseignement ?

Quel que soit le caractère subjectif d'une telle affirmation, il est couramment admis aujourd'hui que le niveau linguistique des élèves a baissé, et les enseignants de l'Université eux-mêmes se plaignent de recevoir des étudiants ne maîtrisant pas les structures de la langue et faisant preuve d'une compréhension lexicale approximative. Cette maîtrise insuffisante du français ne manque pas de se répercuter sur les autres matières puisque toutes sont dispensées dans cette langue, mettant ainsi en cause le niveau général de l'enseignement.

Les causes de cette situation sont multiples : on retrouve nombre d'entre elles dans la plupart des pays d'Afrique francophone : recrutement de maîtres peu qualifiés pour faire face à la croissance des effectifs scolaires, surcharge des classes, etc.

Le mode d'orientation des élèves vers une fonction enseignante peu valorisée doit également être incriminé : ce sont les moins performants qui ont été orientés à l'issue de la classe de 3ème vers les CAFOP (formation des instituteurs), et il aura fallu attendre la rentrée 1982 pour voir des bacheliers D contraints de devenir instituteurs parce qu'on ne pouvait pas les mettre ailleurs. La décision récente de relever le niveau de recrutement et de prolonger la durée de formation des futurs maîtres de un à deux ans devrait contribuer à améliorer la qualité du corps enseignant dans le primaire, mais se heurte à l'objectif, aujourd'hui repoussé, de généralisation de la scolarisation.

Dans le secondaire également, la politique d'orientation des élèves vers l'École normale supérieure est une des causes de la médiocrité des jeunes professeurs : sont affectés autoritairement à l'ENS les bacheliers refusés ailleurs à cause de résultats passables qui sont le fruit souvent d'une maîtrise imparfaite de la langue. Beaucoup de professeurs ainsi formés cumulent les handicaps d'une compétence linguistique et d'une qualification pédagogique limitées, et d'un faible niveau de culture générale,

défauts qu'accentuent encore un manque de pratique de la lecture en dehors des oeuvres du programme.

Mais la dégradation des niveaux scolaires et de français peut être liée aussi à la situation linguistique propre à la Côte-d'Ivoire, à la large diffusion d'un français populaire qui interfère avec le français officiel, celui de l'école. Une enquête menée en 1983 par des étudiants de l'Institut de Linguistique d'Abidjan montre ainsi que la fréquence d'emploi du français parmi les élèves de CM2 ne détermine pas forcément de meilleures performances scolaires sur le plan linguistique, sans doute parce que le français utilisé dans les diverses circonstances de la vie quotidienne, en dehors de l'école, est le véhiculaire.

Les différentes données rendant compte de la scolarisation, dont seules quelques-unes ont été évoquées ici, éclairent la situation de la francophonie en Côte-d'Ivoire puisque la majorité des francophones a été formée par l'école, mais le poids des francophones autodidactes, on va le voir, est loin d'être négligeable.

4. LA DIFFUSION DU FRANÇAIS : DONNÉES STATISTIQUES

Le recensement de 1975 et une enquête démographique réalisée en 1978 fournissent des données encore peu exploitées sur le niveau d'instruction de la population, en fonction du sexe, de l'âge, de la nationalité et du secteur de résidence. Elles distinguent en outre, parmi les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, celles qui écrivent ou non et qui parlent ou non le français. Ces statistiques permettent d'appréhender le niveau global de francophonie en Côte-d'Ivoire, dès lors qu'on considère comme francophones l'ensemble des scolarisés et de ceux qui ont appris à parler, voire écrire, le français par des voies extra-scolaires. Elles permettent de dégager aussi des caractéristiques de plus ou moins grande diffusion du français par rapport aux différents critères. On citera ici surtout les données du recensement, ne retenant de l'enquête que les chiffres qui révèlent une certaine tendance d'évolution.

4.1. Niveau global de francophonie et variations selon le sexe et la nationalité

Selon notre définition, près de 1,9 millions de francophones ont été recensés en 1975 ; ils représentent près de 36 % de la population âgée de 6 ans et plus.

Ce taux global recouvre de fortes disparités selon le sexe et la nationalité : les hommes, Ivoiriens ou étrangers, sont plus souvent francophones que les femmes, et, au sein de chaque sexe, les Ivoiriens le sont plus

souvent que les non-Ivoiriens. Le degré de francophonie s'échelonne de la façon suivante selon la catégorie de population.

SEXE	NATIONALITÉ	TAUX DE FRANCOFONIE
Masculin	Ivoirienne	49,4 %
	Non-ivoirienne	47,2 % (hommes)
"	Non-ivoirienne	40,9 %
Féminin	Ivoirienne	25,0 %
	Non-ivoirienne	23,8 % (femmes)
"	Non-ivoirienne	18,1 %
ENSEMBLE		35,9 %

On note que le critère sexe introduit un plus grand écart dans le degré de francophonie que le critère nationalité : les hommes sont deux fois plus souvent francophones que les femmes, près de la moitié des hommes et des garçons le sont contre moins d'un quart des femmes et filles de plus de 6 ans ; alors que la différence de taux est de 5 points seulement entre les Ivoiriens (37,0 %) et les non-Ivoiriens (32,1 %).

Si l'on considère la composition de la population francophone selon le sexe (68 % d'hommes pour l'ensemble), on voit que la prépondérance masculine est plus forte chez les étrangers : les femmes n'y représentent que 22 % des francophones, contre 34 % chez les Ivoiriens.

La moindre diffusion du français parmi les femmes s'explique par leur plus faible taux de scolarisation (d'autant plus faible que le niveau de scolarisation global est bas, ce qui est le cas des pays qui fournissent à la Côte-d'Ivoire la grande majorité de ses immigrants : Burkina Faso, Mali), mais aussi par une participation plus réduite des femmes aux activités économiques de type moderne, celles qui impliquent une connaissance minimale du français.

4.2. Le mode d'acquisition du français

Une analyse plus fine des données du recensement permet de classer la population francophone dans trois catégories selon le mode d'acquisition du français : sur le tas pour ceux qui parlent français sans avoir jamais été scolarisés, par une forme quelconque d'alphabétisation pour les "lettrés", et par l'école pour ceux qui ont déclaré un niveau d'instruction :

Types de francophones	Effectifs	% (/francophones)	% (/pop. 6 ans et +)
Francophones oraux	627 300	33,6 %	12,1 %
Alphabétisés	59 300	3,2 %	1,1 %
Scolarisés	1 177 500	63,2 %	22,7 %
ENSEMBLE	1 864 100	100,0 %	35,9 %

C'est donc un tiers des francophones, au sens où on l'entend, qui a accédé à la connaissance du français en dehors de tout apprentissage formel, par contact direct, c'est-à-dire par immersion dans un contexte linguistique déjà très francisé. Situation spécifique à la Côte-d'Ivoire, entourée de pays où l'acquisition du français par des voies extra-scolaires demeure marginale.

Cette population francophone ne dispose selon toute vraisemblance que d'un français rudimentaire, le français véhiculaire, ou français populaire ivoirien. Mais l'aire d'extension de ce français populaire est plus grande encore si on considère qu'une bonne partie de la population du niveau "école primaire" n'a pas atteint un stade plus élaboré de connaissance du français. On se trouve confronté ici à un problème de limites, autrement dit, jusqu'à quel degré du cursus scolaire peut-on estimer que le langage acquis relève du français populaire ivoirien ? Suzanne LAFAGE apporte un élément de réponse à la question puisqu'elle voit dans ce français populaire la variété sociale de français en usage non seulement chez les illettrés parlant français et les individus alphabétisés, mais encore chez les scolarisés du primaire pour lesquels la référence à la norme est quasi inexistante.

Dans cette optique, les locuteurs du français populaire ivoirien représentent environ 85 % des francophones, et un peu moins de 31 % de la population de 6 ans et plus. A l'autre extrémité, l'élite francophone, qui a fait des études supérieures, ne représente plus que 1 % de l'ensemble des francophones (0,4 % des 6 ans et plus), tandis que la part des lettrés, du niveau de l'enseignement secondaire, est d'environ 14 % parmi les francophones (moins de 5 % des 6 ans et plus).

Une classification plus fine permet toutefois de distinguer, parmi les locuteurs potentiels du français populaire ivoirien, les non scolarisés des scolarisés, et parmi ceux-ci, les individus de niveau CM2, qui savent en principe lire et écrire.

Types de francophones	Effectifs	% (/francophones)	% (/pop. 6 ans et +)
Francophones oraux	627 300	33,6 %	12,1 %
Alphabétisés	59 300	3,2 %	1,1 %
Scolarisés, niveau laire inférieur à CM2	632 200	33,9 %	12,2 %
Niveau fin laire (CM2)	271 400	14,6 %	5,2 %
Niveau secondaire	254 800	13,7 %	4,9 %
Niveau supérieur	19 000	1,0 %	0,4 %
ENSEMBLE	1 864 000	100,0 %	35,9 %

Cette classification est bien sûr arbitraire, et certaines des catégories distinguées sont très composites : les scolarisés du niveau primaire inférieur au CM2 regroupent des personnes qui ne possèdent que quelques rudiments de français, et d'autres qui ont atteint le stade de l'alphabétisation ; quant aux lettrés du secondaire, ce sont aussi bien des élèves de 6ème que des titulaires du baccalauréat. Ce qu'il importe de retenir ici, c'est que, en gros, plus d'un tiers des francophones de Côte-d'Ivoire n'a jamais été scolarisé, et qu'un autre tiers, pour n'être pas parvenu au terme de la scolarité primaire, n'a du français qu'une connaissance très élémentaire qui n'assure pas le plus souvent la maîtrise de la langue écrite. Il faut remarquer toutefois que cette population est composée à raison de plus de 80 % d'enfants en cours de scolarisation, et dont la majeure partie atteindra au moins la fin du primaire.

Du fait de la scolarisation différentielle, le mode d'acquisition du français présente de fortes variations selon le sexe et la nationalité des francophones : 69 % des francophones ivoiriens sont passés par l'école, ce n'est le cas que de 39 % des francophones non ivoiriens, originaires pour la plupart de pays à faible niveau de scolarisation. Mais alors qu'il n'y a pas de différence significative entre les sexes pour les Ivoiriens, on remarque que les étrangères francophones ont été beaucoup plus souvent scolarisées que leurs homologues masculins (57 % contre 34 %). C'est que parmi elles, le poids des Européennes est plus important que ne l'est le poids des Européens parmi les étrangers francophones de sexe masculin : le nombre élevé d'étrangères de niveau universitaire atteste ce point (elles sont plus nombreuses que les Ivoiriennes à ce niveau). Au contraire, les immigrées africaines, de par leurs activités, sont moins immergées dans un contexte linguistique francisé que leurs compatriotes masculins ; elles ont moins souvent l'opportunité d'apprendre le français sur le tas.

Quant aux francophones de nationalité ivoirienne, le fait que la proportion de scolarisés soit pratiquement identique chez les hommes et chez les femmes ne signifie pas pour autant un même niveau de scolarisation : 34 % des hommes au total ont accédé à l'école, contre seulement 17 % des femmes. Mais deux fois moins scolarisées, celles-ci ont aussi deux fois moins souvent accédé à la connaissance du français par des voies extra-scolaires.

4.3. La diffusion du français selon le secteur de résidence

Comme on pouvait s'y attendre, les chiffres montrent que la diffusion du français varie fortement selon le milieu d'habitat : 61 % de la population urbaine est francophone ; c'est le cas de seulement 24 % de la population rurale. Et les critères du sexe et de la nationalité introduisent de grandes disparités par rapport au secteur d'habitat :

SEXE	NATIONALITÉ	SECTEUR	% DE FRANCOPHONES
Masculin	Ivoirienne	Urbain	81,8 %
Masculin	Non ivoirienne	Urbain	60,5 %
Féminin	Ivoirienne	Urbain	51,9 %
Masculin	Ivoirienne	Rural	36,2 %
Féminin	Non ivoirienne	Urbain	29,5 %
Masculin	Non ivoirienne	Rural	22,0 %
Féminin	Ivoirienne	Rural	15,5 %
Féminin	Non ivoirienne	Rural	6,1 %
ENSEMBLE			35,9 %

Quel que soit le sexe ou la nationalité, les habitants des villes sont plus souvent francophones que les ruraux, à l'exception des femmes étrangères, qui le sont moins que les hommes ivoiriens du secteur rural.

Des trois critères pris en compte, nationalité, sexe et secteur d'habitat, ce dernier apparaît comme le plus discriminant, celui qui établit le plus de différenciation quant à la diffusion du français. Le sexe est le deuxième facteur de discrimination, bien avant la nationalité exprimée en termes dichotomiques Ivoiriens/non Ivoiriens, comme le résume le tableau suivant :

Pourcentage de francophones selon trois critères

1 - SECTEUR D'HABITAT			
Urbain	= 60,9 %	Rural	= 24,0 %
2 - SEXE			
Masculin	= 47,2 %	Féminin	= 23,8 %
3 - NATIONALITÉ			
Ivoirienne	= 37,0 %	Non ivoirienne	= 32,1 %

En ce qui concerne le mode d'acquisition du français, il est intéressant de noter que les francophones scolarisés sont un peu moins nombreux relativement en ville qu'en milieu rural (62,7 % contre 63,7 %) : si les villes présentent un plus haut niveau de scolarisation, elles offrent aussi davantage d'occasions d'apprendre le français sur le tas. Mais si on introduit le critère de la nationalité, on voit que les francophones des villes, Ivoiriens ou non Ivoiriens, sont plus souvent passés par l'école que les francophones ruraux. La légère infériorité des scolarisés en milieu urbain tient en fait au poids plus important des non Ivoiriens, dans l'ensemble moins scolarisés que les nationaux. Ceci confirme la complexité de la situation linguistique en Côte-d'Ivoire, et l'imbrication des facteurs qui en rendent compte.

Une attention toute particulière doit être consacrée à Abidjan en raison de sa situation privilégiée au sein du secteur urbain dont elle regroupe 44 % de la population en 1975. A cette date, la capitale abrite 29 % des francophones recensés dans tout le pays alors qu'elle n'accueille que 14 % de la population totale ; son taux de francophonie est ainsi deux fois plus élevé que le taux national : 72 % contre 36 %. La ville elle-même connaît une plus forte diffusion du français (74 % de francophones parmi les 6 ans et plus) que sa banlieue (67 %). La différence tient au fait que les populations résidant en banlieue se composent à la fois de ruraux ivoiriens et d'immigrés récemment arrivés ; elle s'explique aussi par des occasions de parler français plus nombreuses à Abidjan-ville.

Le fait notable est que, parmi les Ivoiriens d'Abidjan, plus de 9 hommes sur 10 sont francophones. On retrouve dans la capitale une des caractéristiques précédemment dégagées, à savoir que la connaissance du français est plus répandue chez les hommes, mais l'écart entre les sexes est moindre qu'au niveau national.

SEXE	NATIONALITÉ	Pourcentage de francophones		
		Ville	Banlieue	Grand Abidjan
Masculin	Ivoirienne	94,4 %	90,0 %	93,0 %
Masculin	Non ivoirienne	74,4 %	61,5 %	72,4 %
Féminin	Ivoirienne	71,8 %	57,4 %	67,4 %
Féminin	Non ivoirienne	40,7 %	25,6 %	38,2 %
ENSEMBLE		74 %	67 %	72 %

Pour l'ensemble des francophones d'Abidjan, la part des scolarisés et alphabétisés est proche de la moyenne nationale, légèrement plus faible (65 % au lieu de 66 %). Cette similitude dans les taux résulte de deux tendances opposées :

- un enseignement plus généralisé à Abidjan, qui tend à accroître le poids des scolarisés parmi les francophones (scolarisation sur place mais aussi drainage par la capitale des scolarisés de l'extérieur)
- plus d'occasions pour apprendre le français sur le tas dans le contexte linguistique de la capitale, qui tendent à faire croître la part des francophones autodidactes.

Par ailleurs, on remarque que les hommes étrangers, bien que nettement moins scolarisés que les Ivoiriennes, sont plus souvent francophones : par nécessité professionnelle on l'a vu, parce qu'ils sont plus intégrés dans la vie économique de la capitale, dans des occupations qui exigent un minimum de connaissance du français. Ces immigrants francophones sont les seuls à avoir appris le français, dans leur majorité, par des voies extra-scolaires : 39 % seulement ont été scolarisés ou alphabétisés, contre 76 % pour les Ivoiriens francophones d'Abidjan. L'écart est plus faible chez les femmes : 63 % des francophones ivoiriennes de la capitale et 59 % des francophones étrangères ont une certaine instruction, les dernières étant composées, pour une part non négligeable de femmes européennes, scolarisées dans leur totalité.

4.4. La connaissance du français selon l'âge

L'âge est, avec le secteur de résidence, le critère le plus discriminant quant à la connaissance du français. L'une des principales caractéristiques de la population francophone est sa jeunesse, puisqu'elle est constituée à raison de 52 % par des moins de 20 ans. Les femmes francophones sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins : 66 % d'entre elles ont moins de 20 ans, c'est le cas de 46 % des hommes.

Les chiffres du recensement révèlent deux tendances :

- un accroissement du taux de francophonie des générations les plus âgées aux plus jeunes, plus accentué pour le sexe féminin : de 3 % de francophones chez les femmes de 60-69 ans, on passe à un taux de 45 % chez les filles de 10-14 ans ; respectivement pour le sexe masculin, le taux varie de 20 % à 63 %.
- toujours des générations les plus anciennes aux plus jeunes, une augmentation de la part des scolarisés parmi les francophones (pour les deux sexes, elle passe de 18 % pour les 60-69 ans à 91 % pour les 10-14 ans), ce qui traduit le rôle croissant de l'école dans la diffusion du français.

Si 63 % de l'ensemble des francophones de tous âges sont ou ont été scolarisés, les francophones oraux, c'est à dire ceux qui n'écrivent pas la langue et qui n'ont jamais été scolarisés, sont dominants parmi les francophones de plus de 30 ans pour le sexe masculin et de plus de 25 ans pour le sexe féminin. Pour les plus jeunes générations, même si la part des francophones autodidactes est appelée à s'accroître avec leur vieillissement (elles cessent très vite d'être exposées à la scolarisation mais pas à l'apprentissage du français par des voies extra-scolaires), cette part ne pourra plus atteindre les niveaux constatés chez les groupes plus âgés.

4.5. La progression de la population francophone

L'enquête démographique à passages répétés de 1978 estime à 2,5 millions le nombre de francophones au sens où on l'entend ici, c'est-à-dire l'ensemble des personnes scolarisées, alphabétisées ou parlant français, soit 43,6 % de la population de 6 ans et plus.

Par rapport au 1,9 million recensés en 1975, la progression annuelle du nombre des francophones s'établit ainsi à près de 11 %, rythme de croissance très élevé, imputable pour une part aux progrès enregistrés par la scolarisation dans l'intervalle de temps : en 3 ans, près de 400 000 enfants ont accédé à l'école, et le nombre des nouveaux inscrits s'est accru de 14 % en moyenne annuelle, performance rarement atteinte si ce n'est lors de l'explosion scolaire qui a suivi l'indépendance de la Côte-d'Ivoire.

Mais la scolarisation ne suffit pas à rendre compte dans sa totalité du gain de francophones observé entre 1975 et 1978 : un grand nombre, 300 000 peut-être compte tenu de la mortalité, sont soit des personnes qui, à tort ou à raison, se sont déclarées francophones en 1978 mais pas en 1975, soit des personnes qui sont entrées dans le champ de l'étude entre-temps. A ce niveau global d'analyse, il n'est pas possible de faire la part des choses. Ce qui est sûr, c'est que l'expansion du français, largement due au développement de la scolarisation, n'en continue pas moins d'emprunter des voies extra-scolaires, au point qu'un tiers environ des francophones

n'ont jamais fréquenté l'école (ce que confirme les données de l'enquête) : pour eux, l'apprentissage de la langue s'est effectué par contact direct, par immersion dans un milieu de plus en plus francisé, surtout dans la capitale (74 % de francophones en 1978), où le français comme langue véhiculaire connaît une plus grande expansion que le véhiculaire africain parce qu'il permet une plus grande mobilité, géographique, sociale ou professionnelle.

L'enquête confirme par ailleurs les caractéristiques de diffusion du français mises en évidence lors de l'analyse des données du recensement, et que la connaissance de cette langue varie fortement selon les diverses catégories qui composent la population en Côte-d'Ivoire. Ainsi peut-on décrire le profil-type du francophone dans ce pays : c'est un homme jeune, de nationalité ivoirienne plutôt qu'originnaire d'un autre pays africain, vivant en ville et d'autant plus instruit qu'il est plus jeune. Notons que ces caractéristiques devraient s'estomper avec la généralisation de la scolarisation, au fur et à mesure que cette dernière s'étend aux catégories et secteurs qui ont été les plus défavorisés à cet égard. On peut ajouter que, en tant que pays d'intense immigration, la situation de la langue française en Côte-d'Ivoire se ressent des conditions de scolarisation et autres, qui prévalent dans les pays limitrophes.

5. ESTIMATION DE LA POPULATION FRANCOPHONE EN 1980

On n'entre pas ici dans le détail de la méthodologie utilisée pour estimer le volume de la population francophone à partir de données plus anciennes : en gros, elle consiste à projeter le niveau d'instruction (ou de connaissance du français) de la population d'âge post-scolaire, et à suivre, à l'aide des statistiques de l'éducation, la carrière des élèves scolarisés pendant la période de projection.

On a retenu ici, comme point de départ de nos projections, les données de 1975 issues d'une opération de dénombrement exhaustive, de préférence aux données plus aléatoires de l'enquête. Mais la comparaison des deux séries de chiffres nous a permis de dégager une tendance d'évolution à partir de laquelle on calcule le pourcentage de francophones non scolarisés par rapport au pourcentage de scolarisés dans la population totale. La part des francophones autodidactes dans l'ensemble de la population diminue en effet avec le développement de la scolarisation : à terme, avec le renouvellement des générations qui finiront par être scolarisées dans leur quasi-totalité, il n'y aura plus guère de francophones autodidactes. L'estimation dans un premier temps du volume de la population instruite en 1980 nous permet donc, par une simple formule mathématique, d'estimer le volume de la population francophone au total. Ce sont les résultats de nos calculs qui sont présentés ici, étant entendu que la brièveté de la période de projection (5 ans) limite les risques d'erreurs :

- Selon nos estimations, la population francophone de Côte-d'Ivoire pouvait être évaluée en 1980 à 3 millions de personnes environ, progressant depuis 1975 à un rythme moyen annuel de l'ordre de 10 %, plus élevé au début de la période qu'à la fin. Cette croissance est à mettre en relation avec les progrès importants de la scolarisation au milieu de la décennie, ralentis à partir de 1978.

- En termes relatifs, le pourcentage de francophones en 1980 atteint 47 % de la population âgée de 5 ans et plus, soit, par rapport à 1975, un gain de 12 points environ pour la même population de référence.

- Les femmes constituent environ le tiers de la population francophone, leur part est en progression puisqu'elle est passée de 32 % en 1975 à 34 % en 1980. Les jeunes filles tendent peu à peu à rattraper leur retard de scolarisation mais l'écart quant à la diffusion du français selon les sexes demeure fort important : en 1980, un tiers des femmes peuvent être considérées comme francophones contre près de 59 % des hommes.

- Les autodidactes, qui ont appris le français hors de l'école, peuvent être estimés à un million en 1980, représentant un tiers de l'ensemble des francophones. Bien que leur part augmente légèrement par rapport à la population totale (près de 16 % contre un peu moins de 14 % en 1975), elle diminue par rapport aux seuls francophones (près de 37 % en 1975 et 34 % en 1978).

- Les francophones qui sont passés par l'école sont au nombre de deux millions (2/3 des francophones), la majorité (56 %) étant en cours de scolarisation en 1980 dans l'enseignement primaire ou secondaire (1,1 million d'élèves). Ces francophones qui ont un minimum d'instruction représentent environ 31 % des 5 ans et plus.

- La répartition des francophones scolarisés, actuels ou anciens, révèle une forte concentration aux plus faibles niveaux d'instruction (et de français), surtout en ce qui concerne le sexe féminin :

Structure de la population scolarisée

Niveaux de français	Niveaux d'instruction	Sexe masculin %	Sexe féminin %	Ensemble %
1	4 premières années primaires	2,2	48,9	42,0
2	Fin primaire	33,6	34,1	33,8
3	1er cycle secondaire	22,4	14,4	19,5
4	2nd cycle secondaire	3,5	1,7	2,9
5	Ens. supérieur	2,3	0,9	1,8
TOTAL		100	100	100

On voit que 42 % des francophones "instruits" n'ont tout au plus que 4 années de scolarité à leur actif, jugées insuffisantes pour assurer une maîtrise écrite de la langue (même si ce sont en majorité des élèves appelés à dépasser ce niveau). A ce stade, on considère qu'ils ont, comme les francophones autodidactes, une connaissance purement orale du français, et que pour eux, la variété populaire de cette langue en Côte-d'Ivoire interfère avec la norme standard. Les locuteurs potentiels du français populaire ivoirien au sens large peuvent ainsi être estimés à plus de 1,8 million, représentant près de 29 % de la population de 5 ans et plus, ou encore 61 % des francophones du même âge.

- La connaissance écrite du français (niveau 2 et plus, le niveau 2 atteint en fin de scolarité primaire donnant accès à la lecture de journaux simples) est le fait de près de 1,2 million de personnes (18 % des 5 ans et plus, moins de 39 % des francophones). La majorité de ces francophones lettrés (58 %) est du niveau de la fin de l'école primaire.

- Seulement 7,6 % de la population (16 % des francophones) ont atteint le stade de l'enseignement secondaire assurant au minimum (niveau 3) une lecture et une écriture correctes et une bonne compréhension du français. Mais la pratique aisée de la langue, sa parfaite maîtrise, en principe acquise à la fin de l'enseignement secondaire ne concerne guère que moins de 100 000 personnes (soit 1,5 % de la population ou encore 3 % des

francophones). Parmi elles, les titulaires du baccalauréat, dont la plupart a accédé à l'enseignement supérieur, sont au nombre de 36 000 environ.

En définitive, nos estimations pour 1980 ne font que confirmer les données de 1975 et 1978. Si la Côte-d'Ivoire apparaît comme un pays bien plus francophone que ses voisins, avec un taux de diffusion du français de 47 % parmi la population de 5 ans et plus, la majorité des francophones n'ont qu'une connaissance très rudimentaire de la langue : 1/3 d'entre eux parlent un français dégradé appris hors de l'école, plus ou moins compréhensible pour les francophones non africains, et 28 %, faute d'avoir atteint le terme de l'école primaire, n'ont vraisemblablement pas acquis les normes du français standard, locuteurs potentiels ou réels du français populaire des non scolarisés.

Ajoutons qu'au sommet de la hiérarchie des francophones, tous les étudiants n'ont pas, aux dires des professeurs, la parfaite maîtrise du français que devrait impliquer l'accomplissement d'une carrière scolaire menée à son terme dans un système scolaire encore très sélectif.

Ainsi le bilan de la francophonie que nous dressons pour 1980 en Côte-d'Ivoire, plutôt positif sur le plan quantitatif, doit-il être tempéré par la prise en considération de facteurs qualitatifs : l'existence d'un français populaire interférant avec la langue officielle, la situation de l'enseignement, etc. Insistons, pour conclure, sur le fait que les atouts favorables à la diffusion du français en Côte-d'Ivoire (progression importante de la scolarisation, multiplicité des peuples et ethnies...) ont paradoxalement, en étendant sa sphère d'influence au delà des couches scolarisées, contribué à faire évoluer la langue vers des formes qui tendent à s'éloigner du français standard. Il est certain que le poids de la population francophone continuera à croître en Côte-d'Ivoire, ne serait-ce que par le remplacement des générations, mais toute prospective démo-linguistique se devra de préciser ce concept de population francophone en fonction des transformations linguistiques que la rue fera subir au français central.

Ghislaine PERRIN
I.R.A.F., Paris
(Institut de Recherches sur
l'Avenir du Français)

NOTES

1. L'Afrique subsaharienne compte 17 anciennes colonies françaises : Bénin, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Burkina Faso, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

Trois Etats sont d'anciennes colonies belges : Burundi, Rwanda, Zaïre. Quant à l'île Maurice et l'archipel des Seychelles, annexés par la France au XVIIIe siècle, ils ont été conquis par l'Angleterre au siècle suivant.

2. La notion de "langue nationale" en Afrique s'applique à celles des langues africaines, maternelles ou véhiculaires, qui jouissent d'un statut favorable, en droit ou en fait, à leur protection ou à leur promotion.

3. Les monographies sur la langue française en Afrique peuvent être obtenues en s'adressant à C. COUVERT ou G. PERRIN, Institut de Recherches sur l'Avenir du Français, 65 Bd des Invalides, 75007 Paris.

4. Dans le cadre de la politique linguistique ivoirienne, le choix d'une langue majeure pour chaque aire linguistique vise à l'introduction de ces langues dans le système éducatif.

5. LAFAGE (S.), 1982, "Esquisse des relations interlinguistiques en Côte-d'Ivoire", *Bulletin de l'OFCAN*, n° 3, pp. 9-27.